

Accès au marché du travail des personnes handicapées : apport des nouvelles technologies

Centre Juridique Franco-Allemand ; vendredi 29/06/2018

Introduction :

Malgré les efforts tant internationaux qu'européens quant à la prise en compte du handicap, il demeure encore, entre chaque partie de la Grande Région, des différences d'approche. La définition même et la reconnaissance du statut de personne handicapée en constituent une des illustrations. Seul l'échange et l'information réciproques entre acteurs juridiques pourront permettre de dépasser ces différences.

Ce contexte a mené le Centre Juridique Franco-Allemand de l'Université de la Sarre à s'associer à l'Université de Lorraine, à l'Université du Luxembourg et au Centre d'études juridiques européennes et comparées de l'Université Paris Ouest Nanterre afin de mener, de 2016 à 2020, des rencontres entre experts quant à l'étude des relations entre « Droit et Handicap ». Ces assises ont lieu chaque année et abordent à chaque fois le handicap sous un nouvel angle. L'objet de la journée d'études qui s'est tenu le 29 juin dernier portait sur l'apport des nouvelles technologies en matière d'accès au monde du travail des personnes handicapées.

Exposés scientifiques :

Sous la direction du Prof. Cobbaut, juriste spécialiste des questions d'éthique et de santé, de nombreux chercheurs tant sociologues, psychologues ou juristes sont venus le 29 juin dernier pour débattre sur l'apport des nouvelles technologies quant à l'accès au marché des personnes handicapées.

Après l'intervention du Prof. Mercier qui a dressé le tableau du marché de l'emploi des personnes belges en Belgique, le Prof. Limbach-Reich a présenté l'état du marché et de l'emploi des personnes handicapées au Luxembourg. La France fut mise à l'honneur grâce la présentation de différents projets, tant universitaires tel que ceux menés par le Prof. Michel à l'ISFATES ou associatifs. L'Association des paralysés de France de l'Artois est en effet venue présenter avec une équipe de jeunes élèves leurs projets d'école de pilotage de drones accessibles à tous.

Après ce premier tour de table, un état des lieux des directives européennes a été exposé par le Prof. Boujeka. L'expérience d'un syndicat engagé dans la défense des droits des travailleurs a été présentée par M. Seilier syndicaliste actif au Luxembourg. Les exposés scientifiques se sont conclus par la présentation d'un projet mené par le Prof. Langguth qui milite pour la mise en réseau des compétences en vue du maintien au domicile des personnes handicapées, afin d'éviter les hospitalisations et la vie en foyer.

Tables rondes :

L'après-midi fut ensuite placé sous le signe des échanges, échanges d'expériences, échanges de bonnes pratiques sous la houlette de M. Fohal, directeur de l'AVIQ belge.. Le laboratoire belge du CRETH par la voie de l'un de ses ingénieurs, M. Muraille et d'un de ses bénéficiaires ont montré la révolution technologique procurée par les tablettes tactiles et leurs nombreuses applications qui assistent et facilitent l'accessibilité aux personnes handicapées. Nouvelles prothèse la tablette est un instrument démocratique d'accessibilité et d'autonomie. Cette première table ronde consacrée aux expériences belges a permis aussi de mettre en lumière un projet de restaurant-atelier de formation pour un public vulnérable grâce à l'intervention de M. Leclerq. Enfin la dernière table ronde a réuni d'une part des éducateurs spécialisés luxembourgeois de la Ligue HMC dont M. Guenane et d'autre part M. Dupont, représentant du ministère sarrois des affaires sociales qui a présenté la politique sarroise en matière d'accompagnement à l'emploi des personnes handicapées.